



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 25 juin 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-944 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 JUIN 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 17 juin 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-945 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 46 854,50 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 291 200,72 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 7 187,56 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 21 - 247 130,42 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 21 :

NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	46 854,50 \$	9 au 13 juin 2002
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	291 200,72 \$	9 au 13 juin 2003
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	7 187,56 \$	9 au 13 juin 2003
Liste des embauches de personnel temporaire 21	Embauches de personnel temporaire	247 130,42 \$	2 au 6 juin 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-946 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-23 - 1 143 247,88 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 JUIN 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-23 d'un montant total de 1 143 247,88 \$ pour la période du 5 au 11 juin 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-947 **ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE ACCIDENT DE LA CITADELLE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES COUVRANT LES POMPIERS VOLONTAIRES, BRIGADIERS ADULTES ET CADETS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la police d'assurance accident de la Citadelle Compagnie d'Assurances générales, 2001, rue University, bureau 1850, Montréal, Québec, H3A 2L8, couvrant les pompiers volontaires, brigadiers adultes et cadets de la Ville de Gatineau pour l'année 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-429-43867	5 310,48 \$	Gestion des assurances // Autres assurances

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-948 **SOUMISSION - 2003 SP 013 - LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE - RELIURE DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE - APPROXIMATIVEMENT 212 776,12 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE TROIS ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée, 651, rue de la Gare, Labelle, Québec, J0T 1H0, pour la reliure de volumes de la division bibliothèque, selon les prix unitaire fixes et fermes ci-après identifiés excluant les taxes, pour une période de trois ans débutant à la date de l'adjudication du contrat, le tout en conformité avec sa soumission en date du 5 mai 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme :

ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE
1	Volume, format de poche (article A du devis)	6,29 \$
2	Volume, format bibliothèque (article B du devis)	7,29 \$
3	Périodique (article C du devis)	11,25 \$
4	Album numéro 1 et bandes dessinées (article D du devis)	5,05 \$
5	Album numéro 2 et bandes dessinées (article E du devis)	5,55 \$
6	Livre cartonné numéro 1 (article F du devis)	4,60 \$
7	Livre cartonné numéro 2 (article G du devis)	6,19 \$
8	CD-ROM avec livre (article H du devis)	10,35 \$
9	Couture à la main	5,65 \$
10	Couture mécanique à surjet « Oversewing »	2,90 \$

11	Traitement de papier glacé	1,10 \$
12	Installation de bandes antivol	0,00 \$
13	Lettrage au dos	1,50 \$
14	Enchemisage plastifié	3,45 \$
15	Reliure en bougran (toutes grandeurs) lorsqu'il est impossible de conserver la couverture originale	9,95 \$
16	Dimension excédant celle mentionnée pour chaque article : prix par centimètre additionnel jusqu'à un maximum de 750 cm	0,50 \$
17	Coins renforcés, par livre	0,35 \$
18	Lettrage au plat recto	3,60 \$
19	Grecquage	1,10 \$
20	Volume, format de poche, reliure économique	4,00 \$
21	Volume, format bibliothèque, reliure économique	4,75 \$
22	Album numéro 1, reliure économique	3,45 \$
23	Album numéro 2, reliure économique	3,95 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les poste budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION
02-72220-491	Gestion des collections – Reliure
04-13493	TPS à recevoir - Ristourne

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget concerné les sommes nécessaires pour les années 2004, 2005 et 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-949* 2003 SI 118 - TECHNO FEU INC. - ACHAT DE SYSTÈMES D'INTERVERROUILLAGE POUR CAMION INCENDIE - GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - 17 913,86 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'adjuger le contrat à la compagnie Techno Feu inc., 105, rue Marie-Victorin, St-François du Lac, Québec, J0G 1M0, pour l'achat de 14 systèmes d'interverrouillage modèle 108154 pour véhicules d'incendie au montant total 12 882,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les prix reçus en date du 28 mai 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour l'achat de ces 14 systèmes d'interverrouillage au montant de 12 882,80 \$ incluant les taxes, ainsi que pour l'achat de trois systèmes d'interverrouillage déjà acquis à titre d'essai au montant de 5 031,06 \$ incluant les taxes pour un total de 17 913,86 \$, seront pris à même le fonds de roulement et réparti de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	17 290,94 \$	Systèmes interverrouillage
04-13493	622,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 17 290,94 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-950

SOUSSION - 2003 SP 049 - J.R. BRISSON LTÉE - ACHAT DE DEUX CHARGEUSES-PELLETEUSES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 241 041,79 \$ EN TENANT COMPTE D'UNE ALLOCATION D'ÉCHANGE DE 34 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la firme J.R. Brisson ltée, 564, avenue Industrial, Ottawa, Ontario, K1G 0Y9, pour l'achat de deux chargeuses-pelleteuses de marque CASE, modèle 590 Super M, année 2003, pour un montant total de 275 041,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 mars 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Une allocation d'échange de 34 000 \$ est offerte pour les chargeuses-pelleteuses qui seront remplacées lors de cette transaction.

Les fonds à cette fin au montant de 275 041,79 \$, lequel coût sera déduit de l'allocation d'échange de 34 000 \$ soit, pour un montant net de 241 041,79 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-057-43475	133 440,24 \$	Achat – chargeuse-pelleteuse
06-30104-058-43476	133 219,73 \$	Achat – chargeuse-pelleteuse
04-13493	8 381,82 \$	TPS à recevoir – Ristourne
01-74230	(34 000,00 \$)	Autres dispositions d'actifs
TOTAL	241 041,79 \$	

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30104-033	2 927,04 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 BB 539
06-30104-034	6 427,91 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 HC 537
06-30104-035	3 427,91 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 IC 538
06-30104-036	7 811,59 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 TA 855
06-30104-037	12 377,28 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 TB 739
06-30104-038	13 689,27 \$		Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Fourg. ¼ t. 145 TC 748
06-30104-057		23 441,00 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Rétrocaveuse 340 HC 173
06-30104-058		23 220,00 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres // Rétrocaveuse 345 HB 179

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-951

SOUSSION - 2003 SP 099 - CHALIFOUX SANI LAURENTIDES INC. POUR LE LOT NUMÉRO 1 ET CAESAR'S PLUMBING & HEATING POUR LE LOT NUMÉRO 2 - VIDANGE DE PUISARDS ET NETTOYAGE DE CONDUITES DE RACCORDEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 58 789,27 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour les travaux de vidange des puisards et de nettoyage des conduites de raccordements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 16 mai 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Lot numéro 1 - Alternative II – Nettoyage de puisards – Contrat de 3 ans

Chalifoux Sani Laurentides inc., 1684, Tour du Lac, St-Adolphe d'Howard, Québec, J0T 2B0, pour les travaux de nettoyage de puisards, le tout selon le prix unitaire de l'alternative II du lot numéro 1, soit 8,09 \$ excluant les taxes, l'option de disposition des boues n'étant pas retenue.

Lot numéro 2 - Alternative II – Nettoyage de puisards et conduites de raccordement – Contrat de 3 ans

Caesar's Plumbing Heating Ltd, 2508, Old Highway 17, Rockland, Ontario, K4K 1K7, pour les travaux de nettoyage de puisards et de conduites de raccordement, le tout selon le prix unitaire de l'alternative II du lot numéro 2, soit 12,50 \$ excluant les taxes, l'option de disposition des boues n'étant pas retenue.

Les contrats seront valides pour une période de trois ans à compter de la date de la présente résolution avec une option de renouvellement pour les années 2006 et 2007 tel qu'il est mentionné à l'article 3 du cahier des charges particulières.

Les prix unitaire soumis pour l'année 2003 sont fermes. Pour les années subséquentes, les prix seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41510-521 - Entretien réseau d'égouts - Entr.Rép./Infras et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années subséquentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-952

SOUSSION - 2003 SP 107 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PARC MARCEL-GLADU - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX, D'UNE AIRE DE JEUX DE SABLE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 164 156,78 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Aylmer, Québec, J9H 5E4, au montant de 164 156,78 \$ incluant les taxes pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau et d'une aire de jeux de sable incluant la construction de sentiers ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et l'engazonnement dans le parc Marcel-Gladu dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission en date du 29 mai 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-71004-008-43870	29 399,63 \$	Remplacement - Structure de jeux (8 parcs) Parc Marcel-Gladu-Structure de jeux
06-20046-008-43871	94 592,22 \$	Aménagements-Équip.parcs,-Sentier-Passerelle R.B. Amén.parc Marcel-Gladu phase 1
15-21063-001-43872	34 456,66 \$	Aménagement - Parc Marcel-Gladu – Gatineau
04-13493	5 708,27 \$	Aménagement - Parc Marcel-Gladu – Gatineau TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-953

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC LA SOCIÉTÉ BELL CANADA ET LA CORPORATION HYDRO-QUÉBEC SUR LE LOT NUMÉRO 1 608 575 PTIE, CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DE L'OASIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à la Société Bell Canada et à la Corporation Hydro-Québec pour l'installation des lignes de téléphone, de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur le lot numéro 1 608 575 ptie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à la Société Bell Canada et à la Corporation Hydro-Québec sur le lot numéro 1 608 575 ptie, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro de minute 31615 S, daté du 14 mars 2003, pour l'installation des lignes téléphonique, de télécommunication et de distribution d'énergie électrique le tout pour la somme nominale de 1 \$.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'acte de servitude requis sur le lot numéro 1 608 575 ptie, cadastre du Québec soumis par M^c Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2003-954

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE INC. ET LA CORPORATION HYDRO-QUÉBEC - MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DANS L'EMPRISE DE LA RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la corporation Hydro-Québec a préparé une convention à être signée entre Les Terrasses de la Chaudière inc., la Ville de Gatineau et la Corporation Hydro-Québec dans le but de convenir des engagements qui incombent à chacune des parties en ce qui a trait à la mise en place d'une canalisation de distribution électrique positionnée dans l'emprise de la rue Wellington dédiée uniquement à l'alimentation électrique de Les Terrasses de la Chaudière inc., 25, rue Eddy :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la convention à intervenir entre Les Terrasses de la Chaudière inc., la Ville de Gatineau et la Corporation Hydro-Québec dans le but de convenir des engagements qui incombent à chacune des parties concernant la mise en place d'une canalisation de distribution électrique dans l'emprise de la rue Wellington dédiée uniquement à l'alimentation électrique de Les Terrasses de la Chaudière inc., le tout tel qu'il est montré au plan CR8251750, feuillet 1.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2003-955* TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES ET DOUCHES POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX - SECTEUR DE GATINEAU - PROJET AU PTI NUMÉRO EE-03-39 AU MONTANT DE 55 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver les projets faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement des vestiaires et douches des employés attitrés au procédé de traitement des eaux usées de l'usine d'épuration des eaux, du secteur de Gatineau sont nécessaires afin de rencontrer les normes de santé et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommande d'approuver le projet de mise aux normes de santé-sécurité de ces équipements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet numéro EE-03-39 pour les travaux d'aménagement des vestiaires et douches à l'usine de traitement des eaux, pour un montant de 55 000 \$.

De plus, ce comité accepte et recommande au Conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 55 000 \$, remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-956* SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - TRAVAUX D'ENTRETIEN NORMAL ET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU 6E RANG

CONSIDÉRANT QUE le chemin du 6^e Rang est mitoyen entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités d'entretien et d'amélioration de ce chemin intermunicipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente intermunicipal à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts relativement aux travaux d'entretien normal et d'amélioration du chemin du 6^e Rang.

De plus, ce comité recommande au conseil de confirmer la priorisation du tronçon situé à l'est du boulevard Lorrain pour faire l'objet de travaux d'amélioration conjoints.

Les fonds concernant les coûts d'entretien normaux au montant de 72 665 \$ pour l'année 2003 et de 75 572 \$ pour l'année 2004 seront pris à même le poste budgétaire 02-31220 Réseau routier – chemins ruraux et le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2004 les fonds nécessaires à cette fin.

Les fonds représentant la portion prévue de la Ville de Gatineau aux travaux d'amélioration au montant approximatif de 136 000 \$ seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 122-2003 conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

Le trésorier est autorisé à récupérer 50% des coûts des travaux d'entretien et d'amélioration auprès de la municipalité de Val-des-Monts.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 122-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-957

PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - VOLET 1.3 EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Jacques Nadeau, directeur du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau à présenter le projet de rénovation de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer pour une aide financière dans le volet 1.3 Expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.

De plus, la Ville de Gatineau s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue dudit projet et autorise le trésorier à prévoir au programme triennal d'immobilisations les fonds nécessaires à cette fin.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-958*

RÉAMÉNAGEMENT DES BANCS DES CHRONOMÉTREURS DANS LES QUATRE ARÉNAS DU SECTEUR DE GATINEAU - PROJET AU PTI NUMÉRO EE-03-08 AU MONTANT TOTAL DE 16 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement des bancs des chronomètres, dans les arénas du secteur de Gatineau, est justifié en raison des risques de blessures provenant des rondelles et de la nécessité d'ajouter du chauffage;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait partie du programme triennal d'immobilisations 2003-2005 et que le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommande le réaménagement des bancs des chronomètres dans les quatre arénas du secteur de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet numéro EE-03-08 de réaménagement des bancs des chronomètres des quatre arénas du secteur de Gatineau pour un montant de 16 000 \$.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser dans les dépenses en immobilisation financées comptant un montant de 16 000 \$ afin de financer ce projet.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	16 000 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
03-10110		16 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-959*

TRAVAUX DIVERS À L'ARÉNA PIERRE-LAFONTAINE, SECTEUR DE GATINEAU - PROJET AU PTI NUMÉRO EE-03-11 AU MONTANT DE 9 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2003 à 2005, par sa résolution numéro CM-2002-1060, dans laquelle il était demandé de faire approuver chaque projet faisant partie dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Pierre-Lafontaine ne répond pas aux normes de la régie du bâtiment en ce qui concerne l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées et que le projet est justifié pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommande l'installation d'une toilette pour personnes handicapées à l'aréna Pierre-Lafontaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet d'installation d'une toilette pour personnes handicapées, projet numéro EE-03-11, pour un montant de 9 000 \$.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le fonds de roulement la somme de 9 000 \$, remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-960

SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ACCÈS - LOT NUMÉRO 2 309 964 PARTIE - COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - ÉCOLE DU VALLON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité consente, à la Commission scolaire des Draveurs, une servitude de passage et d'accès à même une partie du lot numéro 2 309 964, conformément aux plans et descriptions techniques préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 10 mars 2003 sous le numéro 3637 de ses minutes.

De plus, ce comité approuve le projet de contrat numéro 03C07780077 préparé par M^c Marie Courtemanche, notaire, incluant les clauses usuelles dont notamment :

1. la valeur de la contrepartie est de 1 \$;
2. la Commission scolaire des Draveurs assume le paiement des frais et des honoraires du notaire;
3. la Commission assume à ses frais, de façon permanente, l'entretien, la réparation et la reconstruction du mur de soutènement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude en résultant.

Adoptée

CE-2003-961*

VENTE DU LOT NUMÉRO 8A-335 À MONSIEUR LAURIER PAQUETTE ET À MADAME GABRIELLE LAROCQUE - 16 000 \$ - RUE NADON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède encore 4 terrains développables sur la rue Nadon, secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de vendre ces terrains à des fins de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre en date du 5 juin 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre le lot numéro 8A-335 aux conditions de l'offre d'achat spécifique pour la rue Nadon avec condition qu'il y ait absence de roc et de radon avec obligation de construire dans un délai maximum de 18 mois.

LOT	ACHETEUR	PRIX
8A-335	Monsieur Laurier Paquette Madame Gabrielle Larocque	16 000 \$

La taxe d'améliorations locales restante sur le lot est acquittée en entier à partir du revenu de la présente vente.

La Ville peut exiger la signature de l'acte et le paiement du prix de vente dans un délai de 120 jours de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-962*

MODIFIER LA VENTE DU LOT NUMÉRO 2 794 812, RUE ATMEC, AÉROPARC INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur nommé Robinson Frères enr. à la résolution numéro CM-2002-845 a demandé que l'acquisition prévue à ladite résolution numéro CM-2002-845 soit conclue par 144778 Canada inc. un ayant droit de Robinson Frères enr.;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a versé une garantie additionnelle de 5 % qui porte le dépôt de garanti à 10 % du prix d'achat et demandé un délai additionnel de signature :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre à 144778 Canada inc. le lot numéro 2 794 812 au prix convenu de 100 554 \$ aux conditions ci-après :

- le dépôt de garantie requis est fixé à 10 % du prix de vente et demeure entre les mains de la Ville jusqu'à l'achèvement des travaux de construction;
- le délai de signature est de 120 jours suivant l'acceptation de la présente;
- l'acheteur est autorisé à poursuivre la préparation du site sujet aux garanties exigées par la résolution numéro CM-2002-845;
- ce comité modifie sa résolution numéro CE-2002-1258 adoptée le 9 octobre 2002 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2002-845 adoptée le 15 octobre 2002;
- l'acheteur et Robinson Frères enr. doivent accepter la présente dans un délai de 14 jours suite à son acceptation par le conseil municipal. En cas de défaut de l'acheteur, le dépôt de 10 % est confisqué sans préjudice aux autres recours de la Ville contre l'acheteur qui jouit d'un droit d'occupation préalable.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-963

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous à l'attention de madame Jeannette Muhongayire, 57, rue Notre-Dame, local 103, Aylmer, Québec, J9H 3C8 à titre de subvention dans le cadre du projet d'intervention du quartier 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	200 \$	André Levac - D'Aylmer // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-964 **SUBVENTION DE 1 600 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU DISTRICT 15 - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du district 15 à l'attention de monsieur Benoît Tessier, 41, rue Saint-Maurice, Gatineau, Québec, J8P 7H6, à titre de subvention pour la fête de quartier qui se tiendra le 21 juillet 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	1 600 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche // Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71495-692	1 600 \$		Quartier 15 - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11415-972		1 600 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-965 **AUTORISER MESSIEURS PAUL MORIN, PIERRE PHILION ET AURÈLE DESJARDINS À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA POINTE AUX JEUNES (225 \$) ET SUBVENTION DE MADAME THÉRÈSE CYR, MESSIEURS SIMON RACINE ET YVON BOUCHER (100 \$)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin, Pierre Phillion et Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale organisée par La Pointe aux jeunes qui aura lieu le 11 août 2003.

De plus, ce comité autorise madame Thérèse Cyr et messieurs Simon Racine et Yvon Boucher à verser un montant de 100 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de La Pointe aux Jeunes à l'attention de madame Anne Boutin, 5, boulevard du Progrès Est, Gatineau Québec, J8T 2B7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	75 \$	Pierre Phillion - Saint-Raymond-Vanier // Subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour // Subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - Des Riverains // Subventions
11411-972	75 \$	Paul Morin - Des Promenades // Subventions
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp // Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-966

AUTORISER LES CONSEILLERS RICHARD JENNINGS ET THÉRÈSE CYR À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE-INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 110 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DES RIVERAINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Richard Jennings et Thérèse Cyr à participer à une activité au profit du Centre artisanal pour la déficience-intellectuelle de l'Outaouais (CADO) et autorise le trésorier à émettre un chèque de 110 \$ à l'ordre de CADO à l'attention de monsieur Denis Lévis, directeur général, 185, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	60 \$	Thérèse Cyr - Des Riverains // Subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - De Deschênes // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-967

SUBVENTION DE 125 \$ - ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS - 10E ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais à l'attention de madame Josée St-Denis Patry, 85, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, J8Y 3W6, à titre de subvention pour son 10^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	50 \$	Richard Jennings - De Deschênes // Subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De L'Orée-du-Parc // Subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-968

AUTORISER MADAME DENISE LAFERRIÈRE À PARTICIPER À LA CONFÉRENCE DE STRATÉGIES POUR LA DURABILITÉ DES VILLES - EDMONTON, ALBERTA, 9 ET 10 SEPTEMBRE 2003 - 2 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrrière à participer à la conférence de stratégies pour la durabilité des villes qui se tiendra à Edmonton, Alberta, les 9 et 10 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 310,30 \$ (avant le 21 juillet) à l'ordre de la Conférence de stratégies pour la durabilité des villes, 10123, 99^e Rue, bureau 600, Edmonton, Alberta, T5J 3G9 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	2 000 \$	Conseil municipal // Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-969

AUTORISER LES CONSEILLERS JOSEPH DE SYLVA, PIERRE PHILION ET DENISE LAFERRIÈRE À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - 22 AOÛT 2003 - 240 \$ - DISTRICT ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Joseph De Sylva, Pierre Philion et Denise Laferrière à participer à une activité au profit de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (APICO) le 22 août 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de l'APICO à l'attention de monsieur Robert Gauthier, président du comité organisateur, 10, rue Noël, bureau 107, Hull, Québec, J8Z 3G5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	95 \$	Joseph De Sylva - Du Versant // Subventions
11407-972	95 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond-Vanier // Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-970

SUBVENTION DE 150 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À L'ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE L'OUTAOUAIS POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES ATTEINTES DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association des motocyclistes de l'Outaouais à l'attention de monsieur Yvon Pothier, président, 515, rue Généreux, Gatineau, Québec, J8P 6L7, à titre de subvention pour venir en aide aux personnes atteintes de la paralysie cérébrale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne // Subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - De Deschênes // Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-971 **SUBVENTION DE 475 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS CONCERNANT LA 39E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO) à l'attention de monsieur Guy Arcand, chef de délégation, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour la 39^e Finale des Jeux du Québec qui se tiendra du 1^{er} au 9 août 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne // Subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - Des Riverains // Subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - De Deschênes // Subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull // Subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - Des Promenades // Subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De L'Orée-du-Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-972 **SUBVENTION DE 200 \$ AU CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club du Bel âge à l'attention de madame Roxanne Harkins, 175, boulevard du Mont-Bleu, app. 802, Hull, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond-Vanier // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-973 **SUBVENTION DE 200 \$ AU CLUB LAURENT-GROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Laurent-Groulx à l'attention de monsieur Bernard Dorais, président, 9, rue Archambault, Hull, Québec, J8Y 5C1, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion - Saint-Raymond-Vanier // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-974

AUTORISER MADAME LOUISE POIRIER À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC - RÉGION OUTAOUAIS ET LES PETITS DÉJEUNERS SCOLAIRES DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU LE 18 AOÛT 2003 (250 \$) ET SUBVENTION DE MONSIEUR LUC MONTREUIL (50 \$) - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une activité le 18 août 2003 au profit du Club des petits déjeuners du Québec – région Outaouais et les petits déjeuners scolaires de La Soupière de l'Amitié de Gatineau.

De plus, ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à verser un montant de 50 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Classique CFE Desjardins de l'Outaouais à l'attention de madame Manon Plourde, 880, boulevard de la Carrière, bureau 100, Hull, Québec, J8Y 6T5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	250 \$	Louise Poirier - De L'Orée-du-Parc // Subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-975

MUTATION DE MONSIEUR JEAN BOURDEAU AU POSTE D'AGENT MAÎTRE-CHIEN À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de maîtres-chien à la division de la gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Jean Bourdeau au poste d'agent maître-chien à la division de la gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Bourdeau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bourdeau sera celui d'agent, classe 1, selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21710-111 Équipe cynophile – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-976

MUTATION DE MONSIEUR FRANÇOIS BROCHU AU POSTE D'AGENT MAÎTRE-CHIEN À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de maîtres-chien à la division de la gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur François Brochu au poste d'agent maître-chien à la division de la gendarmerie au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Brochu sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brochu sera celui d'agent, classe 1, selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21710-111 Équipe cynophile – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-977

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES BOUCHER AU POSTE DE COORDONNATEUR - GESTION DE LA RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur – gestion de la rémunération au Service des ressources humaines, Module des services corporatifs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Yves Boucher au poste de coordonnateur – gestion de la rémunération, Service des ressources humaines, Module des services corporatifs.

M. Boucher est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Boucher sera celui de la classe 2, échelon 5, de l'échelle salariale des employés cadres.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 Service des ressources humaines – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-978

NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR GILLES HUOT AU POSTE DE COORDONNATEUR - DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Gilles Huot au poste de coordonnateur, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Huot est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Huot sera celui de la classe 2, échelon 2, de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-115 Stationnements municipaux – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-979

PROMOTION DE MADAME LOUISE SANS CARTIER AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE LA POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé - communautaire au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro 347 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Louise Sanscartier au poste de commis spécialisé - communautaire, Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Sanscartier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Sanscartier sera celui de la classe V, échelon 5, de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 Soutien – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-980 **PERMANENCE DE MADAME FRANCE BOUCHARD AU POSTE DE COMMIS-COMPTABLE AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame France Bouchard a été promue à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-678 adoptée par le comité exécutif le 28 mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame France Bouchard au poste de commis-comptable au Service des finances, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 17 décembre 2002.

Adoptée

CE-2003-981 **PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CLERMONT AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Clermont a été engagée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-232 adoptée le 19 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Isabelle Clermont au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Hull, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, rétroactivement au 19 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-982 **PERMANENCE DE MADAME NATHALIE LAFLEUR AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Lafleur a été engagée à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2003-231 adoptée le 19 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Nathalie Lafleur au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Hull, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, rétroactivement au 19 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-983

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-121 - RÉINTÉGRATION DE MADAME MICHÈLE ALLAIRE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS AU SERVICE DE LA POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait le 29 janvier 2003, par sa résolution numéro CE-2003-121, la mutation à l'essai de madame Michèle Allaire au poste de commis spécialisé – communautaire (poste numéro 345 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril 2003, madame Michèle Allaire a demandé de se prévaloir de l'article 17.08 de la convention collective des employés cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer et réintégrer ainsi son poste initial, soit celui de préposé aux communications (poste numéro 366 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2003-121 adoptée le 29 janvier 2003.

Adoptée

CE-2003-984*

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur des utilités publiques – division réseaux du Service de l'ingénierie, les postes de responsable de l'aqueduc, de l'égout et voirie – Centre Ouest; de responsable des parcs et espaces verts – Centre Ouest et de contremaître, aqueduc, égout et voirie – Centre Ouest du Service des opérations de terrain ainsi que le poste de coordonnateur de projets en environnement du Module des travaux publics et de l'environnement ont été créés le 1^{er} janvier 2002 lors de la fusion municipale et que ces postes nécessitent de nombreux déplacements automobile;

CONSIDÉRANT QUE ces postes n'ont pas été identifiés à l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de coordonnateur des utilités publiques – division réseaux du Service de l'ingénierie, les postes de responsable de l'aqueduc, de l'égout et voirie – Centre Ouest; de responsable des parcs et espaces verts – Centre Ouest; et de contremaître, aqueduc, égout et voirie – Centre Ouest du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement avec une allocation automobile de 3 040 \$ ainsi que le poste de coordonnateur de projets en environnement du Module des travaux publics et de l'environnement avec une allocation automobile de 2 280 \$. Ces modifications sont rétroactives au 2 juin 2003.

De plus, le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-985* RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. DÉVELOPPEMENTS J. J. MELOCHE INC. - 9 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau a entrepris les démarches d'expropriation d'une parcelle de terrain près de la rue Sabourin au cours de l'année 2000;

CONSIDÉRANT QUE la partie expropriée a entamé avec la partie expropriante des négociations afin de trouver une entente dans le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de régler le litige en versant, à titre d'indemnité, la somme de 5 910,20 \$ à la partie expropriée et de payer les frais de son expert au montant de 3 089,80 \$ pour un règlement global de 9 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de conclure cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'offre de règlement du présent litige pour la somme de 9 000 \$ en capital, intérêts et frais.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser, à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 9 000 \$ pour donner suite à la présente. Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à cette résolution.

Finalement, ce comité recommande au conseil d'autoriser le Contentieux de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12200-991	9 000 \$	Contentieux // Dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	9 000 \$		Surplus non affecté // Dommages-intérêts
12200-991		9 000 \$	Contentieux // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-986 MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - FIRME LETELLIER ET ASSOCIÉS - DOSSIER ZONE BLANCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie en responsabilité civile par les résidents du projet domiciliaire Zone blanche suite aux présumés problèmes reliés à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de mandater une firme d'avocats externe pour continuer d'assurer la défense de la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la firme Letellier et Associés a déjà été impliquée dans le dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Letellier et Associés afin d'assurer la défense de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19111-412 fonds auto-assurance— ex-Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-987* ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES MEMBRES CITOYENS DES COMMISSIONS ET COMITÉS PERMANENTS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une politique concernant le remboursement des frais de déplacement pour les membres citoyens des commissions et comités permanents du conseil :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la politique ci-annexée concernant le remboursement des frais de déplacement pour les membres citoyens des commissions et comités permanents du conseil.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-988 SOUSSION 2003 SI 086 - SPECSAUDIO (1990) INC. - CONCESSION DE SERVICES AUDIOVISUELS, INTERPRÉTATION SIMULTANÉE ET VIDÉOCONFÉRENCE - PALAIS DES CONGRÈS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Specsaudio (1990) inc., 195, rue Deveault, Hull, Québec, J8Z 1S7 pour la concession de services audiovisuels, interprétation simultanée et vidéoconférence au Palais des congrès de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 avril 2003 et ce, comme étant la soumission la plus avantageuse pour la Ville tout en étant conforme.

Les termes du contrat seront valides jusqu'au 31 décembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-989 SOUSSION 2003 SP 020 - 9083-1447 QUÉBEC INC. - DÉCALQUES POUR LA FLOTTE DE VÉHICULES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE DE LA POLICE - MONTANT APPROXIMATIF DE 56 550,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme 9083-1447 Québec inc., 1237, rue Beaudry, Montréal, Québec, H2L 3E3 pour la fourniture de décalques incluant les travaux de remplacement des anciennes identifications (dé-lettrage et lettrage) pour la flotte de véhicules de la sécurité publique selon les prix unitaire totalisant approximativement 56 550,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 février 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivant et ce, selon les disponibilités prévues à cet effet, à savoir :

Poste budgétaire	Description
02-99600	Coûts de transition
11-21001	Fonds de roulement – Achat de véhicules pour le Service de la police
18-02019	FDI – Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05)
06-20045	Règlement d'emprunt - Achat de véhicule et équipements MPPB - 1 camion-échelle 75 pi.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-990* SUBVENTION DE 2 500 \$ AU GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - FESTADO 2003 - LOCATION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN - 28 JUIN 2003

CONSIDÉRANT QUE le Groupe communautaire Deschênes organise un événement, pour les jeunes de 12 à 17 ans le 28 juin 2003 à l'aréna Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder au Groupe communautaire Deschênes un rabais de 2 500 \$ plus taxes équivalant à 50 % du taux de location pour une journée à l'aréna Robert-Guertin.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-991 RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. BENOIT GAUDREAU

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau a entrepris les démarches d'expropriation d'une servitude permanente de passage et d'égout sur le lot numéro 1 271 986 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la partie expropriée a entamé avec la partie expropriante des négociations afin de trouver une entente dans le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de régler le litige en versant, à titre d'indemnité la somme de 20 837,69 \$ à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de nos procureurs, il est de l'intérêt de la Ville de conclure cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de règlement du présent litige pour la somme de 20 837,69 \$ en capital, intérêts et frais

De plus, ce comité autorise le Service du contentieux de la Ville de Gatineau à signer et déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10430-001-43873	20 837,69 \$	Travaux d'infrastructures - Égout aqueduc – Contournement rue Leblanc

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2003.

Adoptée

CE-2003-992

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET WELLINGTON, DE 16 H À MINUIT ET ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET WRIGHT, DE MINUIT À 16 H, DU LUNDI 23 JUIN AU LUNDI 30 JUIN 2003 POUR L'ÉVÈNEMENT LES CONCERTS DU CRÉPUSCULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Paul Duval, à fermer complètement la rue Laval entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington, de 16 h à minuit et entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wright, de minuit à 16 h, du lundi 23 juin au lundi 30 juin 2003 dans le cadre de l'événement Les Concerts du crépuscule, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et/ou de la Ville, concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de la police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif